

Fiche bac- La distinction droit et justice

Sujets bac :

- La loi n'est-elle juste que quand elle est justement appliquée ?
- Le rôle de l'Etat est-il de faire régner la justice ?
- A-t-on rendu justice quand on a eu recours à son intime conviction ?
- Avoir le droit pour soi suffit-il pour être juste ?

Nous avons ici la distinction entre une valeur plutôt juridique et une valeur morale. Cf. distinction droit et morale, droit positif et droit naturel.

Droit : (etym : latin *directus*, " droit ", ni courbe ni tordu ; ce qui est conforme à la règle)

Sens courant	Sens juridique	Philosophie
pouvoir moral d'exiger quelque chose en vertu d'une règle ou d'un principe reconnu. Les droits procèdent toujours de contrat tacites qui fixent des obligations correspondant à ces droits : il n'y a pas de droits sans devoirs réciproques.	ensemble des règles et des normes qui encadrent la vie sociale et qui s'expriment par des lois. Le droit positif est le droit en vigueur dans telle ou telle société. Le droit public est celui qui concerne les rapports des citoyens avec le pouvoir. Le droit international régit les rapports des nations les unes avec les autres ainsi que les relations entre les sujets de ces nations.	le droit naturel ou encore rationnel est celui qui est censé résulter de la nature de l'homme en tant qu'elle préexiste à toute disposition conventionnelle. Le droit naturel est posé comme supérieur à toute législation positive ; il constitue la référence indispensable pour tout homme qui refuse de se soumettre au droit positif pour des raisons morales (droit de désobéir, incarné par Antigone ou Socrate).

Quand des droits ont été lésés, on recourt à la justice entendue comme institution judiciaire. Cette justice a une fonction réparatrice (droit pénal a prévu des sanctions). Mais la justice est une notion plus morale que juridique : elle renvoie à l'idée d'égalité. Elle est alors synonyme d'équité et est proche du sentiment, de la conscience morale.

Equité : (etym : *aequitas* , égalité d'âme, honnêteté, esprit de justice) : cette notion est approfondie dans l'*Ethique à Nicomaque* d'Aristote : l'équité est l'esprit de justice, le souci de respecter l'esprit de la loi plutôt que sa lettre, au point de pouvoir parfois prendre une décision contre la loi : « *corriger la loi, dans la mesure où celle-ci se montre insuffisante en vertu de son caractère général* »

Justice commutative	Justice distributive	Justice réparatrice et/ ou répressive
justice qui attribue à chacun ce qui lui est dû suivant un strict principe d'équivalence. C'est la justice qui prévaut dans les échanges commerciaux et dans les litiges	justice qui obéit à un principe inégalitaire, puisqu'elle distribue à chacun des avantages et des responsabilités variables suivant les talents, les compétences etc.. On ne doit pas, dit Aristote, attribuer la meilleure flûte à l'étudiant le plus appliqué, mais au meilleur musicien. Problème, ici, des droits sociaux et économiques	Rendre justice quand les droits ont été lésés ; envisage les sanctions, redresse les inégalités survenues dans les relations individuelles Cf. tribunal

Le problème est que la notion d'équité est trop subjective : cf. ici l'opposition droit naturel et droit positif ;

- comment rendre justice : est-ce en appliquant strictement la loi ? ou bien en recourant à notre sentiment d'humanité/ de justice ?
- mais alors la justice sera instable, chacun sera jugé différemment dans un tribunal !
- idem pour l'attribution de droits sociaux : doit-on faire des différences ou pas ? quelle égalité ici ? (exemple : si tous les hommes sont égaux alors il faut donner à chacun la même chose ; que l'on soit riche ou pauvre, on aura l'allocation de rentrée scolaire ; ou doit-on les considérer comme inégaux et donc ne pas accorder cette allocation à tout le monde...)
- **la notion d'égalité à la base de la notion de justice est donc trop abstraite** : dès lors une société juste est-elle possible ? (car : sommes-nous vraiment égaux ? –il y aura toujours au sein d'une société des gens lésés

